

Randonneurs, vététistes au cours de vos promenades, vous pouvez rencontrer des **chiens de protection** des troupeaux



QUI SONT CES CHIENS DE PROTECTION ?



→ À L'APPROCHE D'UN TROUPEAU, ADOPTEZ LES BONS COMPORTEMENTS !

Gardez vos distances

L'irruption de tout élément étranger au troupeau (chien non tenu en laisse, promeneur, VTT...) peut perturber la bonne marche du troupeau et le travail du berger : elle met le chien de protection en alerte. À votre approche, le chien de protection vient vous flairer pour vous identifier. Après quoi, il regagne son troupeau. Parfois, il peut tenter de vous intimider en aboyant.



Montagnes des Pyrénées appelés patous © M. Barreteau

- Si vous croisez un troupeau, **contournez le largement** pour ne pas perturber les animaux. Quittez le sentier si besoin.
- **Attention aux comportements qui vous semblent anodins** (tenter de nourrir, caresser, prendre en photo un chien de protection, un mouton, un agneau...) : les chiens de protection peuvent les interpréter comme une agression !
- Face à un chien de protection, **adoptez un comportement calme et passif** pour le rassurer. Si vous êtes impressionné, faites lentement demi-tour.
- Si vous êtes accompagné de votre chien, **tenez-le en laisse** : vous éviterez qu'il ne déclenche, à l'approche d'un troupeau, une intervention dissuasive des chiens de protection. **Ne le prenez pas dans vos bras**. En cas de conflit, lâchez la laisse.
- Si vous êtes munis de **bâtons de randonnée**, ne menacez pas les chiens et gardez-les la **pointe vers le bas**, contre vous.
- Si vous êtes à **vélo**, il est **préférable d'en descendre** et de marcher à côté.
- **Dans tous les cas, arrêtez-vous** : cela permet aux chiens de protection de vous identifier.

ATTENTION ICI Zone de troupeaux et de chiens de protection : adoptez les bons comportements !

Pour leur sécurité et la vôtre, les chemins de campagne ou de chasse sont **fortement** déconseillés à proximité des troupeaux.

→ **DANS UNE ZONE DE TROUPEAUX ET DE CHIENS DE PROTECTION**

- Ne pas s'approcher des troupeaux.
- Ne pas nourrir les animaux.
- Ne pas caresser les animaux.
- Ne pas prendre de photos.
- Ne pas utiliser de bâtons de randonnée.
- Ne pas utiliser de chiens de protection.

→ **EN CAS DE RENCONTRE AVEC LE CHIEN** (le rencontrer au sein du troupeau)

- Ne pas s'approcher du chien.
- Ne pas le toucher.
- Ne pas le nourrir.
- Ne pas le caresser.
- Ne pas le prendre dans ses bras.
- Ne pas le photographier.
- Ne pas utiliser de bâtons de randonnée.
- Ne pas utiliser de chiens de protection.

LE CHIEN DE PROTECTION

TRAVAILLE EN ACTION POUR PROTEGER LES TROUPEAUX CONTRE LES MENACES.

NE PAS TOUCHER, NOURRIR, CARESSER, PHOTOGRAPHER, S'APPROCHER, UTILISER DE BÂTONS DE RANDONNÉE.

Essentiel, respectez le travail des éleveurs et des bergers, en adoptant ces bons réflexes pour la sécurité de tous et la tranquillité des animaux.

INFORMATION 105 105 105

RECHERCHE PROTECTOR

← De grands panneaux vous informent de leur présence. **PENSEZ À LES REPÉRER !**

NE DÉRANGEZ PAS LES TROUPEAUX !

→ LEUR HISTOIRE

Leur utilisation traditionnelle a disparu avec la raréfaction des grands prédateurs au début du siècle. Avec le retour du loup, de l'ours, du lynx, ces chiens représentent de nouveau pour les éleveurs et les bergers une aide précieuse pour la protection des troupeaux. En France, on rencontre principalement des chiens de race Montagne des Pyrénées, Berger des Abruzzes, Berger d'Anatolie et Cão de Gado Transmontano.

→ LEUR FAMILLE : LE TROUPEAU

Né en bergerie, le chiot développe un attachement très fort avec les animaux du troupeau : leur relation s'établit jusqu'à une acceptation totale et réciproque. Après quoi le chien vit de manière permanente au sein du troupeau, l'été sur le pâturage et l'hiver en bergerie. Ces liens le conditionnent pour réagir instinctivement à toute intrusion contre le troupeau.

→ LEUR ATOUT : LA DISSUASION

Ces chiens ne sont pas éduqués pour l'attaque mais pour la dissuasion : leur corpulence et leurs aboiements puissants tiennent en respect les prédateurs. Dès qu'il sent un danger, le chien de protection s'interpose entre l'intrus et le troupeau en aboyant. Il donne ainsi l'alerte aussi bien pour les brebis que pour le berger. Mais c'est surtout une mise en garde qui signale sa présence à l'intrus : si ce dernier n'en tient pas compte, le chien peut alors aller jusqu'à l'affrontement.

→ LEUR MÉTIER : LA PROTECTION DES TROUPEAUX

Le chien de protection est autonome : il accompagne son troupeau et veille sur lui sans relâche, nuit et jour même quand l'éleveur ou le berger n'est pas là. Pour exercer sa vigilance, il crée une zone de protection autour du troupeau, se tenant prêt à éloigner tout intrus : chien non tenu en laisse, promeneur, animal sauvage, etc.

Ne le confondez pas avec le chien de conduite qui, lui, sert à diriger ou à rassembler le troupeau et qui accompagne le berger.



Berger d'Anatolie © DREAL AuRA

Directeur de la publication :
Jean-Philippe Deneuvy

Rédaction : DREAL et DRAAF
Auvergne-Rhône-Alpes

Réalisation : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes,
Mission Loup

Conception graphique :  Résonance Publique

Illustrations : Résonance Publique, Freepik

Impression 2^e trimestre 2024
en 36 500 exemplaires par Groupe Chaumeil
(69100 Villeurbanne).

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Adresse postale :
5, place Jules Ferry 69006 Lyon
69453 Lyon cedex 06

Tél. : +33 (0)4 26 28 60 00